

Rencontres territoriales Restauration du Patrimoine en présence de M. François DECOSTER, Vice-Président chargé de la culture, du patrimoine, des langues régionales et des relations internationales

17-25 septembre 2024 Laon – Le Touquet – Orchies – Abbeville – Breteuil



UN NOUVEL ÉLAN POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

- **❖ 22 juin 2023**: vote d'un nouveau cadre d'intervention pour la politique culturelle avec 3 priorités:
 - > Equité vis-à-vis des territoires, des habitants et des filières culturelles
 - > Transition écologique
 - Meilleure lisibilité



Culture

Action de la Région en faveur de la restauration du patrimoine Boulogne de 2016 à 2024*

en région Hauts-de-France

Statut du patrimoine restauré :

Protégé



Non protégé

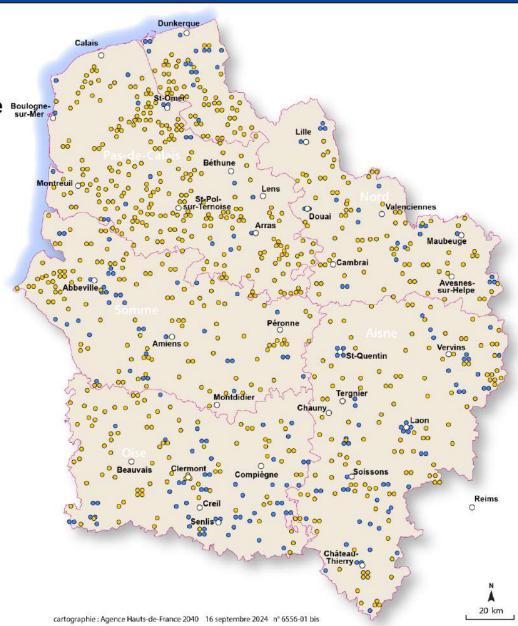
Depuis 2016 :

- plus de 40 millions € investis
- > 733 édifices restaurés sur tout le territoire régional

*Pour l'année 2024 seuls les projets votés en 2023 sont représentés Découpage EPCI



Source : Direction de la Création Artistiques et des Pratiques Culturelles Région Hauts-de-France



Région Hauts-de-France

Culture

Action de la Région en faveur de la restauration du patrimoine de 2016 à 2024*

Département de l'Aisne (02)

Statut du patrimoine :

	Protégé	Non protégé
Public		
Privé		0

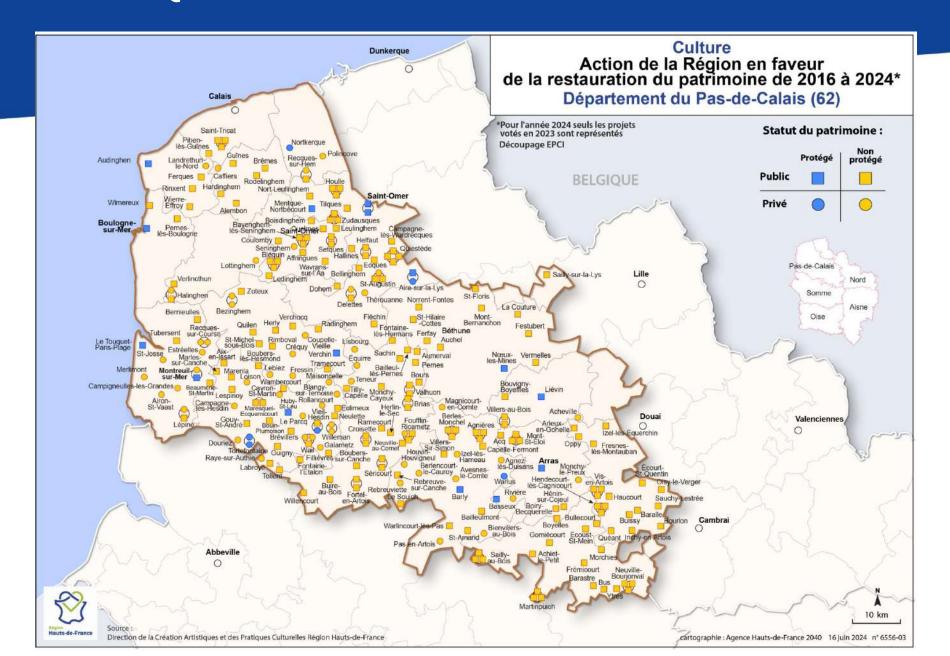
*Pour l'année 2024 seuls les projets votés en 2023 sont représentés Découpage EPCI



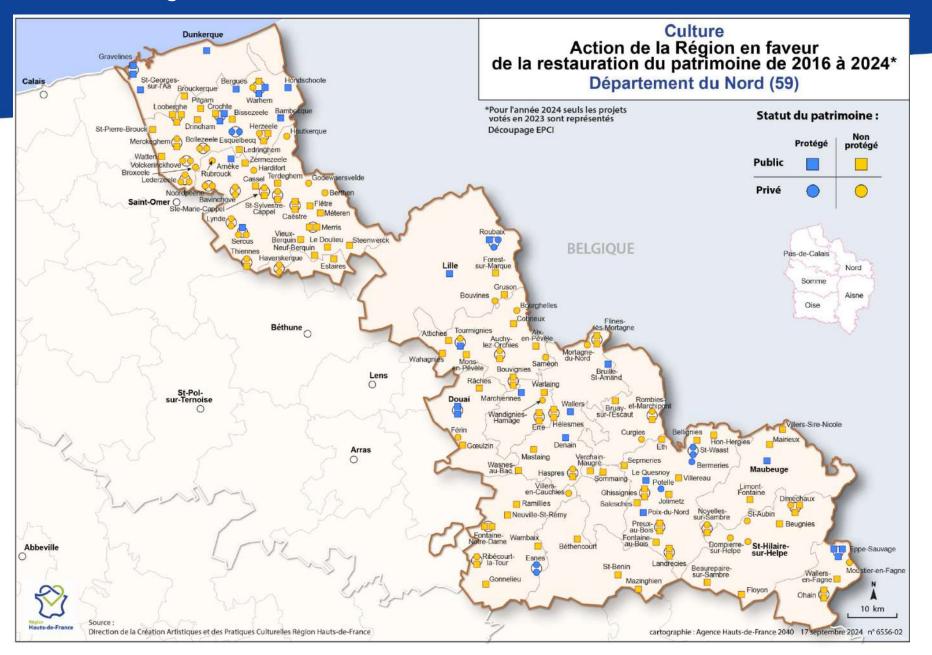
Source : Direction de la Création Artistiques et des Pratiques Culturelles Région Hauts-de-France



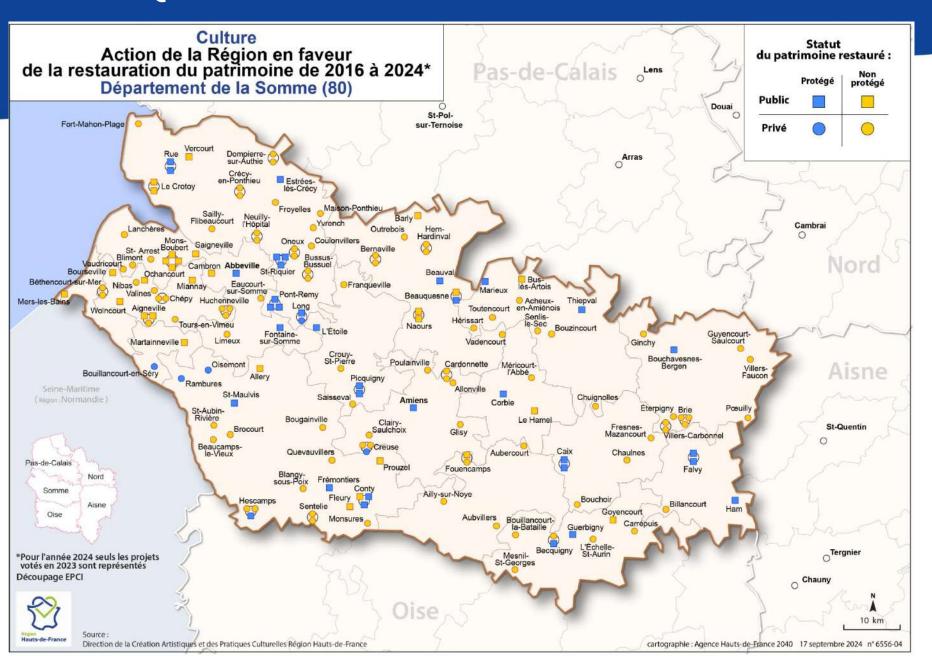




Région Hauts-de-France







10 km

cartographie: Agence Hauts-de-France 2040 18 septembre 2024 n° 6556-05

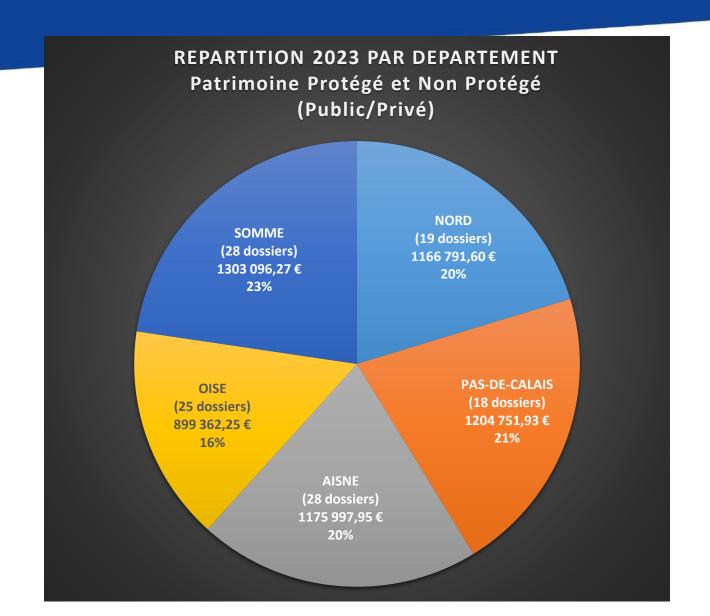


Val d'Oise

Direction de la Création Artistiques et des Pratiques Culturelles Région Hauts-de-France



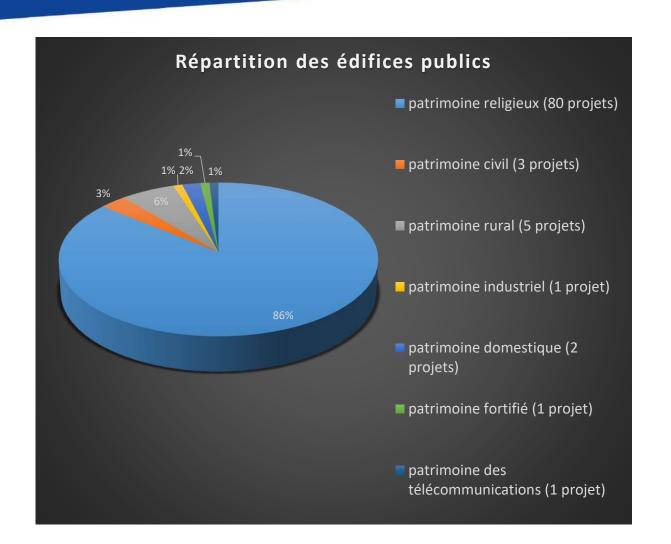
UNE POLITIQUE PRIORITAIRE À DESTINATION DE TOUS LES TERRITOIRES CHIFFRES CLÉS 2023

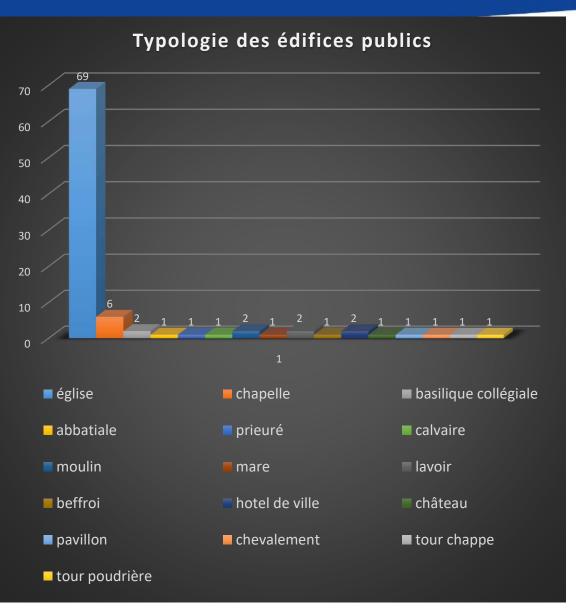




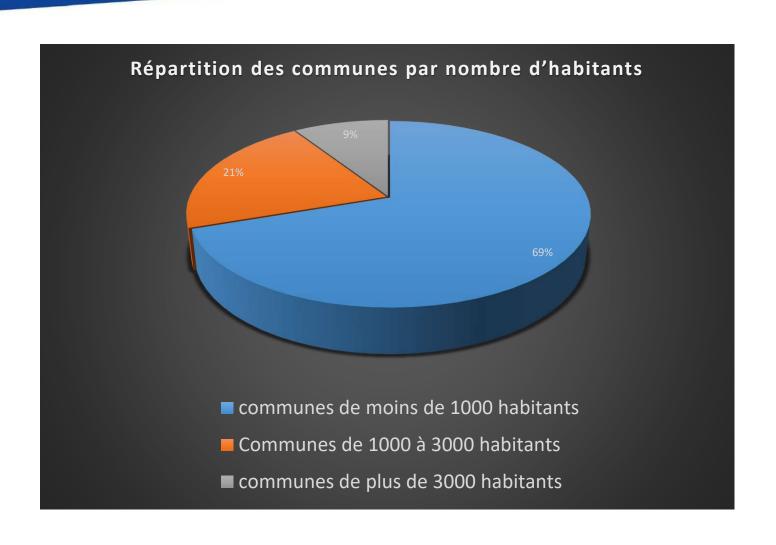
UNE POLITIQUE PRIORITAIRE À DESTINATION DE TOUS LES TERRITOIRES CHIFFRES CLÉS 2023













Evolution nécessaire de la politique de restauration du patrimoine afin d'intégrer les objectifs de l'exécutif pour plus d'efficacité, de rapidité et de transparence

28 mars 2024: vote de 3 nouveaux dispositifs de restauration du patrimoine :

- > Dispositif Diagnostic (DIAGP), nouveau dispositif
- Dispositif Patrimoine non protégé (RPNP)
- Dispositif Patrimoine protégé (REPP)



DISPOSITIF D'AIDE CIBLÉE AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE (DIAGP)

***** ÉLIGIBILITÉ

- > Porteurs:
 - publics (hors Etat) propriétaires ou détenteurs d'une maîtrise d'ouvrage publique
 - privés : associations loi 1901, fondations, particuliers et SCI familiales propriétaires ou détenteurs d'une maîtrise d'ouvrage publique
- > Patrimoine concerné :
 - non protégé (communes de moins de 3 000 habitants) : bâti, immeuble par destination
 - patrimoine protégé (communes de moins de 90 000 habitants) : bâti, immeuble par destination, mobilier, parcs et jardins
- Pour un montant de travaux supérieur à 10 000€ : diagnostic obligatoire (si inférieur à 10 000€ : avis du CAUE obligatoire)



DISPOSITIF D'AIDE CIBLÉE AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE (DIAGP)

*** INTERVENTION RÉGIONALE**

> Financement régional à hauteur de 80% plafonné à 15 000€.



Abbaye de Saint-Michel-en-Thiérache 02



DISPOSITIF D'AIDE CIBLÉE AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE (DIAGP)

- * FOCUS RÉFÉRENTIEL REV3 : un outil au service des porteurs
- > 5 critères déclinés en 5 niveaux :
 - 1. Performance et efficacité énergétique
 - 2. Economie circulaire
 - 3. Economie de la fonctionnalité
 - 4. Biodiversité
 - 5. Territoires et sites : gouvernance / chantier



Mairie Hondschoote 59



DISPOSITIF D'AIDE CIBLÉE AU FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE (DIAGP)

Région Hauts-de-France

Critère	SOCLE	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Conception du projet	Etude préalable intégrant un o	u plusieurs niveaux 1 à 4 si souhaité			
	Reférentiel Rev3 Hauts-de-France pour la rénovation des bâtiments tertiaires et pour le patrimoine immobilier Charte de réhabilisation responsable du bâti ancien Charte de chantier vert Label Effinergie Patrimoine				
1. PERFORMANCE ET EFFICACITE ENERGETIQUE		Réaliser un audit énergétique et environnemental	(a) Réaliser des tests d'étanchéité et de qualité de l'air et/ou (b) Intégrer un système de récupération des eaux pluviales	Réaliser le suivi et l'analyse des consommations	Mettre en place un carnet d'entretien du bâtiment et des systèmes
	Réaliser un diagnostic produits, équipements, matériaux, déchets	Réaliser un diagnostic des potentiels en matière de ressources locales	Réaliser une analyse en coût global	Utiliser des matériaux produits en région	Utiliser des matériaux locaux biosources ou géosources, produits en région
3. ECONOMIE DE LA FONCTIONNALITE (dans le cas d'un changement d'usage)		Lister les potentialités (intérieurs et extérieurs) du bâtiment : mutualisation, évolutivité	Réaliser une programmation et une conception collaborative	Réaliser une étude de programmation évolutive	Intégrer une notice de transformation pour l'évolution des espaces
	Réaliser un diagnostic écologique du site à l'état initial pour évaluer son potentiel et les réglementations applicables	Associer un acteur compétent en écologie ou présence de la compétence écologie au sein de la Maitrise d'Ouvrage et/ou de l'équipe conception, qui réalise notamment un diagnostic écologique complet du site	Mettre en place des mesures de protection du site en phase chantier et compensation des éventuelles atteintes aux composantes écologiques initiales, suivant préconisation de l'écologue	Respecter les préconisations de l'écologue permettant d'améliorer les composantes écologiques du site voire de son environnement plus large (végétalisation des surfaces, potagers participatifs, végétation intérieure), mise en place d'un plan de gestion	La dimension écologique du pro est mise en avant et fait l'objet d'une dynamique de communication et de pédagogie pour les usagers, voire pour le grand public
5. TERRITOIRE ET SITE 5.1 Gouvernance	Identifier les parties prenantes du projet (acteurs locaux, habitants,)	Impliquer les parties prenantes au stade de la programmation et recueillir leurs attentes et besoins	Impliquer et sensibiliser les parties prenantes au stade de la conception et/ou de la réalisation	Former aux enjeux de transition écologique, dans une volonté de montée en compétences	Mettre en place un process participatif (financement, co- conception,)
	Elaborer une notice relative à la gestion du chantier	Limiter les risques et les nuisances pour les riverains / ouvriers	Réduire les pollutions du chantier et la consommation des ressources	Diminuer la quantité de déchets et privilégier le tri et le recyclage	Obtenir la labellisation Chantie Vert



DISPOSITIF D'APPEL A PROJET POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ (RPNP)

***** ÉLIGIBILITÉ

- > Porteurs:
 - publics (hors Etat) propriétaires ou détenteurs d'une maîtrise d'ouvrage publique
 - privés (associations loi 1901, fondations, particuliers et SCI familiales propriétaires ou détenteurs d'une maîtrise d'ouvrage publique
- > Patrimoine concerné (communes de moins de 3 000 habitants) :
 - édifices ou immeubles par destination (retables, orgues...) : religieux, industriel, balnéaire, maritime, mémoriel...
- > Pièce obligatoire : diagnostic offrant une vision globale de l'édifice
- > Engagement du porteur : site visible + ouvert au public 15 jours par an (ouverture effective ou à venir)



DISPOSITIF D'APPEL A PROJET POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ (RPNP)

*** INTERVENTION RÉGIONALE**

- Publics : taux jusqu'à 30% ou 50% et plafonds de 100k€ à 250k€ en fonction du potentiel financier et de la contribution à la REV3
- Privés : taux jusqu'à 50% et plafonds de 25k€ à 75k€ en fonction de la contribution à la REV3



Eglise Saint-Pierre Martinpuich 62



DISPOSITIF POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ (REPP)

***** ÉLIGIBILITÉ

- > Porteurs:
 - publics (hors Etat) propriétaires ou détenteurs d'une maîtrise d'ouvrage publique
 - privés : associations loi 1901, fondations, particuliers et SCI familiales propriétaires ou détenteurs d'une maîtrise d'ouvrage publique
- > Patrimoine concerné (communes de moins de 90 000 habitants) :
 - porteurs publics et privés : édifice ou immeuble par destination (retables, orgues...)
 - porteurs publics uniquement : mobilier, parcs et jardins
- ➢ Pièces obligatoires : diagnostic offrant une vision globale de l'édifice + accord des travaux et financement de la DRAC
- > Engagement du porteur : site visible + ouvert au public 40 jours par an (ouverture effective ou à venir)



DISPOSITIF POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ (REPP)

*** INTERVENTION RÉGIONALE**

- **Publics**
 - Bâti, parcs et jardins : taux jusqu'à 30% ou 50% et plafonds de 200k€ à 600k€ en fonction du potentiel financier et de la contribution à la REV3
 - Mobilier : taux jusqu'à 50% et plafond à 60k€
- Privés : taux jusqu'à 50% et plafonds de 80k€ à 160k€ en fonction de la contribution à la REV3



Ancienne abbaye de Beaupré (privé) Achy 60



MODALITÉS

*** NOUVEAUX DISPOSITIFS**

- Dépôt obligatoire sur la Plateforme des aides et subventions de la Région Hauts-de-France : DIAGP / RPNP / REPP
- > Principe d'annualité des dossiers : si dossier non retenu année N, possibilité de redéposer l'année suivante
- > 1 dossier par an par bénéficiaire*

*Un assouplissement de cette règle sera étudié lors d'une prochaine instance régionale.



*** NOUVEAUX DISPOSITIFS**

> Calendriers selon dispositifs : périodes définies et non plus au fil de l'eau

Dispositifs	Date d'ouverture	Date de fermeture	CP visée
Appel à projet Restauration du Patrimoine non protégé	10 octobre 2024	15 décembre 2024	CP Juin 2025
Aide aux études préalables	10 octobre 2024	31 janvier 2025	CP Juin 2025
Aide ciblée Restauration du Patrimoine protégé	15 novembre 2024	31 janvier 2025	CP Juin 2025

En cas d'ouverture retardée pour d'éventuelles raisons techniques, les dates de fermeture de la plateforme seront retardées d'autant.



MODALITÉS ET CALENDRIER

*** PÉRIODE DE TRANSITION ENTRE DISPOSITIFS**

- Extinction du stock de dossiers « anciens dispositifs » complets : programmation en CP jusqu'à avril 2025
- Réorientation des dossiers incomplets vers les nouveaux dispositifs et dépôt à l'ouverture plateforme



Eglise Notre-Dame de l'Assomption Estrées-lès-Crécy 80

Région Hauts-de-France

VOS INTERLOCUTEURS

- **❖ Plateforme des Aides et Subvention de la Région Hauts-de France :**
- > https://aides.hautsdefrance.fr
- Une adresse générique :
- > restaurationpatrimoine@hautsdefrance.fr
- **Antennes régionales de l'Aisne :**
- > Antenne de Saint-Quentin: 03 74 27 80 10 / antenne-saintquentin@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Soissons : 03 74 27 30 34 / antenne-soissons@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Château-Thierry: 03 74 27 81 33 / antenne-chateau-thierry@hautsdefrance.fr



VOS INTERLOCUTEURS

Antennes régionales du Pas-de-Calais :

- > Antenne de Montreuil-sur-Mer: 03 74 27 81 11 / antenne-montreuil-sur-mer@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Saint-Pol-sur-Ternoise : 03 74 27 30 70 / antenne-saint-pol-sur-ternoise@hautsdefrance.fr
- > Antenne d'Arras : 03 74 27 81 51 / antenne-arras@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Sallaumines : 03 74 27 90 10 / antenne-sallaumines@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Marck: 03 74 27 82 10 / antenne-marck-en-calaisis@hautsdefrance.fr

Antennes régionales du Nord :

- > Antenne de Fourmies : 03 74 27 30 20 / antenne-fourmies@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Cambrai : 03 74 27 80 03 / antenne-cambrai@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Wallers : 03.74.27.82.30 / antenne-wallers@hautsdefrance.fr
- > Antenne d'Hazebrouck : 03 74 27 81 23 / antenne-hazebrouck@hautsdefrance.fr



VOS INTERLOCUTEURS

Antennes régionales de la Somme :

- > Antenne d'Amiens : 03 74 27 30 03 / antenne-amiens@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Montdidier : 03 74 27 30 10 / antenne-montdidier@hautsdefrance.fr
- > Antenne d'Abbeville : 03 74 27 80 90 / antenne-abbeville@hautsdefrance.fr

Antennes régionales de l'Oise :

- > Antenne de Grandvilliers : 03 74 27 81 70 / antenne-grandvilliers@hautsdefrance.fr
- > Antenne de Clermont : 03 74 27 30 40 / antenne-clermont@hautsdefrance.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION!



QUESTIONS – ECHANGES AVEC LA SALLE



Beffroi Bergues 59



Remparts de Philippe Auguste La Ferté-Milon 02



Château de Montépilloy 60



Eglise Saint-Léger Barly 62



Eglise Saint-Pierre Ginchy 80



hautsdefrance.fr



Retrouvons-nous sur











